

FICHE D'INFORMATIONS USAGER

SALLE DE LA CLAIRIÈRE

38 avenue de Corbetta 69960 Corbas

- **La salle de la Clairière est uniquement destinée aux associations.**
- Le retrait des clés se fait à l'Hôtel de Ville, sur les horaires d'ouverture : Place Charles Jocteur de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; au plus tôt un jour avant l'évènement.
- Nombre de personnes maximum : **100** au-delà la responsabilité de l'organisateur est engagée.
- Occupation de la salle : au plus tard jusqu'à **22 h 30**.
- Code alarme : **7388**
 - **à composer à votre arrivée ainsi qu'à votre départ**
- Dans le cadre du respect de cet environnement, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement
- L'utilisation d'adhésif au mur est formellement interdite.
- Merci de veiller à rendre la salle et son mobilier propres et rangés.
- Merci de veiller à la fermeture de toutes les portes, fenêtres et volets.

CONSTITUTION DU DOSSIER (uniquement si la date n'a pas été attribuée via la convention en cours)

☐ **Formulaire de réservation dûment complété et signé**

☐ **Attestation d'assurance** au nom de l'association/ régie

Le dossier complet doit être déposé au moins 1 mois avant la manifestation

Pour toutes vos manifestations, pensez à établir votre demande de débit de boissons.